

L'ESSENTIEL AFFIRM® SUR PÊCHES ET ABRICOTS UNE ALTERNATIVE CONTRE LES LÉPIDOPTÈRES EN ARBORICULTURE



Affirm®

syngenta®



Affirm®

- **Composition :**
0,95 % emamectine benzoate*
- **Formulation :**
SG granulé soluble dans l'eau
- **Classement toxicologique :**
H373, H410
- **Cibles :** pêcher et abricotier
sur la tordeuse orientale du
pêcher et la petite mineuse
- **Dose :** 2 kg/ha
- **DAR :** pêcher, abricotier : 7 jours
- **ZNT aquatique et arthropodes
non cibles :** 50 mètres
- **DRE :** 6 heures
- **Nb d'applications max :** 3/an
- **Emballages :** 1 et 10 kg

LES 3 AVANTAGES

1 - Mode d'action unique

contre les lépidoptères

- Efficace dès l'éclosion ainsi
que sur les larves des ravageurs
ciblés.
- Bonne protection des fruits et
bonne activité sur les pousses.
- Robuste face aux résistances, un
outil de choix dans l'alternance.

2 - Un profil filière avantageux :

- Utilisation compatible avec
les cahiers des charges les plus
exigeants au niveau européen
et international.
Les limites maximales de
résidus sont consultables
à l'adresse suivante :
http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm

3 - Compatible avec la production fruitière intégrée :

- Neutre à Faiblement Toxique
sur les auxiliaires utiles.
- Compatible avec les stratégies
sous confusion sexuelle.

ISSU DE FERMENTATION MICROBIENNE

AFFIRM est composé d'une substance active d'origine naturelle, l'emamectine. Elle est issue d'un procédé de fermentation microbienne, et appartient à la famille des avermectines.



AFFIRM répond pleinement aux attentes de la filière concernant ses performances techniques, tout en respectant les auxiliaires utiles. Il est compatible avec la Production Fruitière Intégrée (PFI).

UN MODE D'ACTION OVO-LARVICIDE ET LARVICIDE

L'emamectine agit par ingestion aussi bien lors de l'éclosion (*effet ovo-larvicide*) que sur les larves des ravageurs (*effet larvicide*). Elle possède un mode d'action unique spécifique des lépidoptères.

En agissant sur deux sites d'action, elle induit une décontraction immédiate et irréversible des muscles, entraînant un arrêt rapide de la nutrition et de la mobilité des insectes ravageurs.

Ces caractéristiques lui confèrent plusieurs avantages :

- **Un large spectre spécifique lépidoptères.**



Tordeuse orientale
du pêcher *Cydia molesta*



Petite mineuse
Anarsia lineatella

- **Une efficacité dès les premières éclosions, avant les premiers dégâts.**
- **Une efficacité sur l'ensemble des stades larvaires.**
- **Un outil de choix d'alternance dans les programmes.**

De plus, **AFFIRM** présente une **excellente résistance au lessivage** (prouvée à 35 mm).

Renseignements
Techniques

0 825 00 05 52

Service 0,15 € / min
+ prix appel

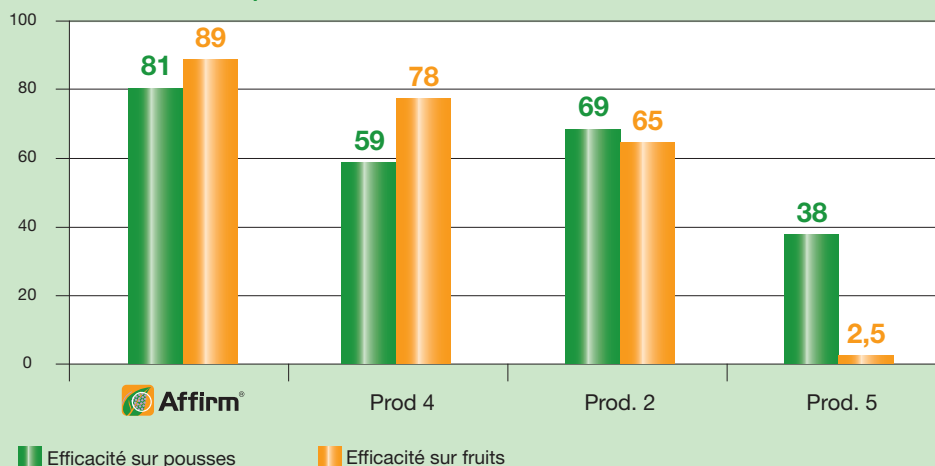
renseignements.techniques@syngenta.com

PERFORMANCE AU VERGER

Essai sur Tordeuse orientale du pêcher (2^e et 3^e génération) – 2012

Témoin : 18 % de fruits attaqués et 63 pousses attaquées sur 2 arbres

% efficacité sur fruits et pousses



AFFIRM protège efficacement les fruits contre la tordeuse orientale du pêcher et grâce à son activité sur pousses, il permet d'assainir le verger. Actif sur un large spectre de lépidoptères, il s'utilise à la dose de 2 kg/ha contre la tordeuse orientale du pêcher et la petite mineuse affectant les vergers de pêchers et abricotiers.

USAGES SUR FRUITS À NOYAU

Cultures	Ravageurs	Positionnement et recommandations
Pêcher Abricotier	Tordeuse orientale du pêcher	Sur toutes les générations : positionner en préventif, dès le début des éclosions. Cadence de 10-12 jours selon la pression.
	Petite mineuse (<i>Anarsia</i>)	Dès l'observation d'une attaque déclarée, 10-12 jours après le pic de vol de 1 ^{ère} génération ou dans le mois précédant la récolte avec une cadence de 10-12 jours.

Dans tous les cas, se limiter à trois applications maximum par an.

Attention - H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SA - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.
S.A. au capital de 101 075 884 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832.
Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

AFFIRM® - AMM N° 2100231 - Composition : 0.95 % emamectine benzoate * - P260 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée par rapport à la zone non cultivée adjacente de 20 mètres pour les usages en vigne et de 50 mètres pour les usages en arboriculture fruitière à la dose de 2 kg/ha et de 5 mètres pour tous les autres usages. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau de 20 mètres pour les usages en vigne et de 50 mètres pour les usages en arboriculture fruitière et de 5 mètres pour tous les autres usages. Spe8 Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en période de production d'exsudats, ne pas appliquer durant la floraison, ne pas appliquer en présence d'abeilles, ne pas utiliser le produit si une zone adjacente cultivée ou non est composée de plantes attractives. Avant le traitement, détruire dans le couvert végétal spontané de la zone cultivée toutes les parties aériennes en fleurs ou avec production d'exsudats. Spe8 Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application et un jour après le traitement. Respecter soigneusement les recommandations sur les positionnements des traitements spécifiques à chaque usage.

* Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

En cas d'incident, appeler le numéro d'urgence Syngenta **0 800 803 264** Service & appel gratuits

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.